

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2025 - Salle du conseil - 20h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis, CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, DIET Cécile, FOUCHÉYRAND Laurent, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline.

Procuration : Mme DARNEY-PATOTZ Lydia donne procuration à Mme LONDE Marie, M. DAUBIGNEY Fabrice donne procuration à M. CHATILLON Roger.

Absent excusé : COMTE Joël

Membres en exercice 11 - Présents 8 - Votants 10
Quorum : 6

Convocation : 8/01/2025 - Affichage : 08/01/2025
Date de publication : 15/03/2025

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 15/11/2024.
- 3 - Finances, ouverture du quart du budget d'investissement.
- 4 - Nouvelle convention SPA.
- 5 - Rémunération de l'agent recenseur.
- 6 - Nouvelle convention RGPD.
- 7 - Avenir du RPI.
- 8 - Contrat CEVA PAYSAGE 2025.
- 9 - Questions diverses.

Début de séance : 20h00

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Cécile DIET est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 15/11/2024

- **Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.**

3 - Finances, ouverture du quart du budget d'investissement

Le 1/4 des crédits d'investissements 2024 peuvent être ouverts dans l'attente du vote du budget 2025.

M. Régis BONVALOT, premier adjoint, propose l'ouverture d'un crédit de 8 000 €.

- **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

4 - Nouvelle convention SPA

La Commune peut faire appel à la SPA pour le ramassage des animaux errants sur son territoire. Le montant de la cotisation est d'environ 1 € par habitant, soit 134€ pour 2025.

La convention proposée par la SPA a été modifiée cette année : elle stipule que, si le propriétaire n'est pas identifié, les soins aux animaux seront pris en charge d'abord par la SPA puis, selon leur importance, une partie des frais serait refacturée à la commune. Mais aucune limite de montant n'est précisée.

Le Maire propose d'attendre la modification de la convention avec le retrait de la phrase de l'article 3 qui pose problème, avant de la signer.

- **Le conseil municipal refuse à l'unanimité de signer en l'état cette convention.**

5 - Rémunération de l'agent recenseur.

Mme Evelyne ZOMINY a été désignée agent recenseur pour le recensement 2025.

L'état a accordé 214 € pour cette rémunération. Le Maire propose que la Commune ajoute 200 € à cette rémunération sur le budget communal 2025. La rémunération totale sera de 414 €.

- **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

6 - Nouvelle convention RGPD.

Le RGPD est le Règlement Général de la Protection des Données. La convention qui a pris fin au 31 décembre 2024 doit être renouvelée. Elle permet d'être en conformité avec la CNIL. La commune délègue la vérification du respect du RGPD par la Commune au centre de gestion de la Meurthe-et-Moselle pour un montant de 30 € annuels.

- **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité la signature de cette convention.**

7 - Avenir du RPI

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Grand Dole, Jura Nord, les quatre communes concernées, le Maire et son conseil de Montmirey-la-Ville et les parents d'élèves.

Pour la rentrée 2025 le projet est d'utiliser les locaux de l'École de Montmirey-la-Ville.

Le conseil municipal de Montmirey-la-Ville a voté la location du bâtiment pour 2500€ /mois à partager entre les 4 communes (Frasne-les-Meulières, Moisse, Peintre, Pointre) + le grand Dole (qui intervient pour le périscolaire, la cantine et les transports scolaires).

Le Conseil Municipal de Montmirey-la-Ville souhaite la signature d'un contrat de location devant notaire, mais Montmirey-la-Ville n'est pas propriétaire du bâtiment qui appartient à la Communauté de Communes Jura Nord. Jura Nord serait plutôt d'accord pour mettre le bâtiment à disposition.

Une réunion avec la préfecture, Jura Nord, Grand Dole et les 4 communes concernées aura lieu le 23 janvier à la sous-préfecture de Dole pour trancher sur cette question.

Les charges d'utilisation seront à la charge des quatre communes concernées et du Grand Dole, mais les communes ne paieront plus de frais de scolarité à Jura Nord.

Le maire propose l'utilisation de l'école de Montmirey-la-Ville pour les enfants de Frasne-les-Meulières à partir de la rentrée 2025 et le temps nécessaire avant qu'une solution pérenne soit trouvée et demande au Conseil municipal l'autorisation de signer les documents nécessaires.

- **Le conseil municipal accepte et vote cette proposition à l'unanimité.**

8 - Contrat CEVA PAYSAGE 2025

Le contrat 2024 pour l'entretien des espaces verts peut être renouvelé en 2025 dans les mêmes conditions :

- 8 à 10 tontes des espaces engazonnés entre avril et novembre,
- 8 à 10 tontes du cimetière,
- 2 tailles par an de la haie du terrain communal,
- 1 taille par an des arbustes de la mairie, du forsythia vers les boîtes aux lettres et de la haie de charmilles du transformateur,
- 3-4 débroussaillages des sentiers piétons communaux.

CEVA PAYSAGE propose un devis de 4 950 €.

- **Le conseil municipal accepte et vote ce devis à l'unanimité.**

9 - Questions diverses

- M. le Maire a reçu un courrier de remerciement de Mme ROMANET pour le colis du CCAS.
- La Commune a économisé 286 KW (comparaison entre le mois de novembre 2023 et celui de 2024) de consommation électrique en passant les éclairages publics de 50 à 15W.
- Le SICTOM passera à une collecte des ordures ménagères (bacs gris et jaunes) tous les 15 jours à partir du 31 mars 2025.
- La cotisation d'assurance Groupama a augmenté de 390 € cette année. Le montant annuel sera environ de 3 500 € pour 2025.
- La commission Bulletin s'est réunie suite au dernier Conseil Municipal. L'enquête de Mme Lydia PATOZ a permis de voir que peu d'habitants lisent le bulletin sous sa forme numérique. Puisque l'impression du bulletin n'est pas envisagée, la commission préfère arrêter temporairement la réalisation du bulletin et réfléchit à un autre format de publication.
- Mme Marie LONDE regrette le manque d'écoute lors du traitement de sujets polémiques. Les propositions sont parfois votées sans que chacun ait avancé ses arguments pour ou contre. Cela ne permet pas toujours de connaître les motivations des positions prises par les conseillers.

Prochain conseil municipal : **le vendredi 14 mars 2025 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance


Cécile DIET



Le Maire


Jean-Paul CHAPIN